L'AGRICULTURE FRANÇAISE EST-ELLE PRIVÉE DE PESTICIDES ?

Générations Futures rétablit la vérité



SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
RÉSUMÉ DES DONNÉES	2
LE MYTHE ET LES PORTES-VOIX	3
LA RÉALITÉ DES CHIFFRES	4
DES DÉROGATIONS À FOISON	6
CONCLUSION POUR ALLER PLUS LOIN RÉFÉRENCES	8

RÉSUMÉ DES DONNÉES

Alors que les débats sur l'utilisation des pesticides en France refont surface à la suite des manifestations agricoles et de déclarations politiques, Générations Futures publie une analyse actualisée relative au nombre de substances actives autorisées en France et qui démonte les idées reçues. Contrairement aux discours alarmistes portés par certains syndicats agricoles, la France offre à ses agriculteurs un accès parmi les plus larges d'Europe aux substances actives pesticides.

DES CHIFFRES QUI PARLENT D'EUX-MÊMES

Selon les données de la base européenne EU Pesticides Database





LE MYTHE DU MANQUE DE SUBSTANCES ACTIVES EN FRANCE ENTRETENU PAR DE NOMBREUX PORTE-VOIX

Les manifestations d'agriculteurs ont repris en cette mi-novembre. Cet 'acte 2' du mouvement agricole est présenté comme ciblant l'accord de libre-échange UE-Mercosur. Cet accord, s'il était signé permettrait en effet l'importation sans droits de douanes de quantités de produits agricoles dont la production n'a pas respecté les normes sociales et environnementales européennes, induisant par là une distorsion de concurrence que Générations Futures a déjà dénoncée à de nombreuses reprises.

Mais, au-delà de cette dénonciation du Mercosur une petite musique commence à (re)poindre selon laquelle les difficultés de l'agriculture française seraient dues à des normes environnementales excessives et notamment sur les pesticides.



Des syndicalistes agricoles FNSEA s'expriment ainsi de plus en plus dans le même sens comme Olivier Duhamel, agriculteur mayennais, qui déclarait récemment à France bleu [1] :

On essaie d'être plus blanc que blanc, et on met de plus en plus de normes et de restrictions sur les produits phytosanitaires par rapport aux autres pays.



Au niveau politique une « Proposition de loi visant à lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur » [2] du sénateur Laurent Duplomb, agriculteur membre de la FNSEA, propose de « mettre fin aux surtranspositions et surrèglementations françaises en matière d'usages des produits phytosanitaires, afin de permettre aux agriculteurs français de sortir d'impasses techniques et d'éliminer les distorsions de concurrence qui peuvent exister avec leurs voisins européens. »



La ministre de l'Agriculture Annie Genevard a elle-même regrettédans un récente audition [3] au Sénat des restrictions jugées trop importantes en matière de pesticides.

Ces propos sont repris par quelques journalistes zélateurs du système agroindustriel prétendant que l'agriculture française se verrait privée de nombreux pesticides autorisés ailleurs en Europe.





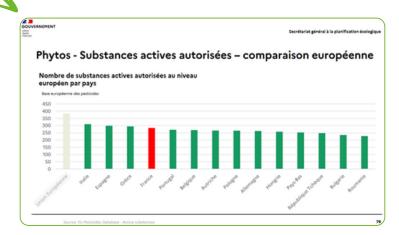
Madame Ducros déclarait le 18 novembre sur

Europe 1 : « Je vous ai raconté ici comment la France a saboté sa filière noisette en interdisant un produit insecticide qui autorisé partout en Europe. Et bien ce sabotage il est aussi sur les salades, les pommes, les poires, les betteraves, les pommes de terre, le blé et j'en oublie. »

LES PROPOS DE CES PORTE-VOIX À L'ÉPREUVE DES FAITS

Certes la France a interdit l'ensemble des insecticides néonicotinoïdes très néfastes pour l'environnement alors que l'Europe n'a interdit que les 3 principaux mais notre agriculture est-elle réellement privée de pesticides comme le prétendent tous ces acteurs?

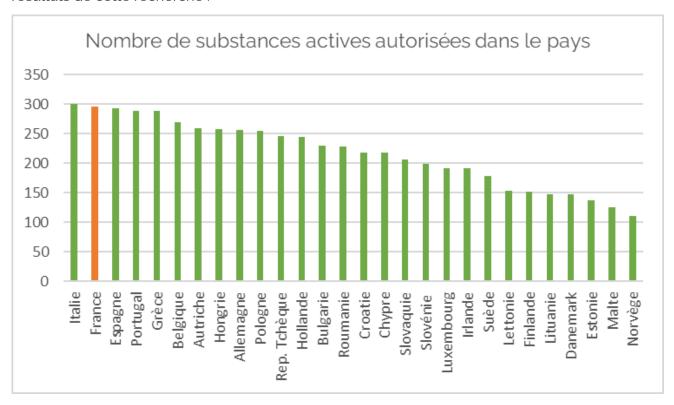
Le gouvernement avait déjà répondu à cette question en avril dernier en des indicateurs chiffrés publiant détaillés concernant la souveraineté alimentaire. Il avait montré à l'époque que la France était le 4ème pays d'Europe en termes de substances actives pesticides disponibles. On était déjà bien loin d'être face à des restrictions fortes d'accès aux pesticides dans la pays!



7 mois plus tard Générations Futures a voulu actualiser ces données et produire des éléments à jour en pleine polémique sur cette question.

SUBSTANCE PESTICIDES: QUELS SONT LES DONNÉES CHIFFRÉES?

Nous avons, comme le gouvernement l'avait fait en avril dernier, effectué une recherche dans la EU pesticides database [4] sur les substances actives disponibles au 15 novembre 2024. Voici les résultats de cette recherche :

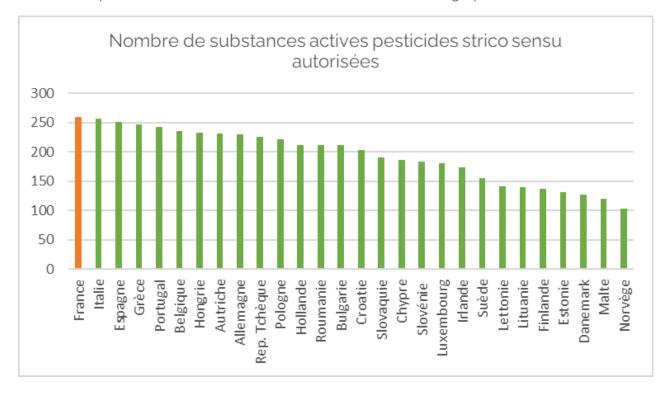


Pays	Nombre de substances actives autorisées dans le pays
Italie	301
France	296
Espagne	293
Portugal	289
Grèce	288
Belgique	269
Autriche	259
Hongrie	258
Allemagne	256
Pologne	254
Rep. Tchèque	246
Hollande	245
Bulgarie	230
Roumanie	228

Pays	Nombre de substances actives autorisées dans le pays
Croatie	218
Chypre	218
Slovaquie	206
Slovénie	199
Luxembourg	192
Irlande	192
Suède	178
Lettonie	153
Finlande	151
Lituanie	148
Danemark	148
Estonie	137
Malte	125
Norvège	111

On le voit **la France est maintenant le 2ème pays avec le plus de substances actives disponibles pour les agriculteurs,** juste derrière l'Italie mais devant l'Espagne, le Portugal et la Grèce. On est donc très loin d'une profession mise au régime sec, bien au contraire!

Pour affiner notre recherche nous avons ensuite exclus du calcul les substances qui sont en fait des synergistes et pas de réelles substances actives et les microorganismes qui, même s'ils ont un effet réel, ne sont pas des substances chimiques pour ne retenir que les substances pesticides 'stricto sensu'. Nous aboutissons alors au graphe suivant :



Pays	Nombre de substances actives pesticides strico sensu autorisées
France	260
Italie	257
Espagne	251
Grèce	247
Portugal	242
Belgique	236
Hongrie	233
Autriche	232
Allemagne	230
Rep. Tchèque	225
Pologne	222
Hollande	212
Roumanie	212
Bulgarie	211

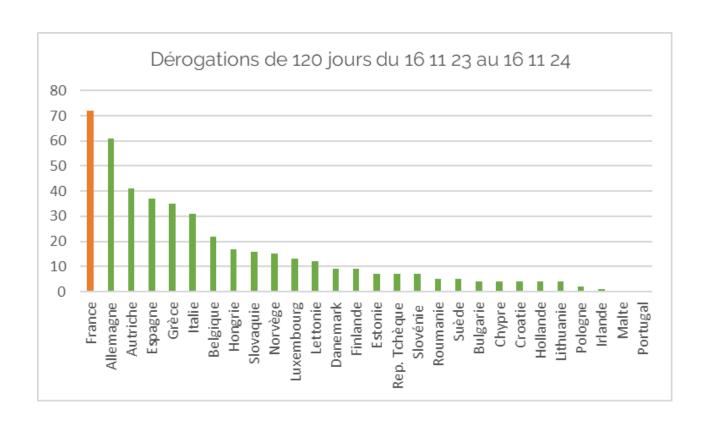
	T
Pays	Nombre de substances actives pesticides strico sensu autorisées
Croatie	203
Slovaquie	191
Chypre	187
Slovénie	184
Luxembourg	181
Irlande	174
Suède	155
Lettonie	142
Lituanie	140
Finlande	137
Estonie	131
Danemark	127
Malte	120
Norvège	103

La France cette fois ci arrive en tête du classement européen pour le nombre de substances actives pesticides... L'agriculture française n'est donc aucunement privée de pesticides comme le prétendent certains acteurs....bien au contraire!

DES DÉROGATIONS DE PESTICIDES À FOISON!

De plus en cas de difficulté de gestion de certaines cultures le règlement européen 1107/2009 permet dans son article 53 d'accorder des dérogations (dites dérogations de 120 jours) permettant la mise sur le marché de certains produits pesticides : « ...dans des circonstances particulières, un État membre peut autoriser, pour une période n'excédant pas cent vingt jours, la mise sur le marché de produits phytopharmaceutiques en vue d'un usage limité et contrôlé, lorsqu'une telle mesure s'impose en raison d'un danger qui ne peut être maîtrisé par d'autres moyens raisonnables ». Ce telles dérogations élargissent encore l'accès aux pesticides pour les agriculteurs.

Pour savoir si les producteurs français étaient réellement 'privés de pesticides 'Générations Futures a voulu connaître le nombre de dérogations de 120 jours accordées par les différents pays européens au cours des 12 derniers mois. Nous avons donc effectué une recherche dans la base de données européenne dans ce sens, compte fait sur un an du 16/11/23 au 16/11/24).



Dérogations de 120 jours du 16 novembre 2023 au 16 novembre 2024

Pays	Nombre de dérogations
France	72
Allemagne	61
Autriche	41
Espagne	37
Grèce	35
Italie	31
Belgique	22
Hongrie	17
Slovaquie	16
Norvège	15
Luxembourg	13
Lettonie	12
Danemark	9
Finlande	9

Pays	Nombre de dérogations
Estonie	7
Rep. Tchèque	7
Slovénie	7
Roumanie	5
Suède	5
Bulgarie	4
Chypre	4
Croatie	4
Hollande	4
Lithuanie	4
Pologne	2
Irlande	1
Malte	
Portugal	

Là encore c'est la France qui arrive en tête avec, et de loin, le plus grand nombre de dérogations accordées en un an !

CONCLUSION

La France offre un très large accès aux pesticides en agriculture, contrairement à ce qui prétendu par les syndicats agricoles FNSEA/JA et Coordination Rurale ainsi que nombre de politiques et journalistes. Il est vrai que la France a fait le choix d'interdire non seulement les 3 principaux néonicotinoïdes mais par exemple aussi l'acétamipride. Pour Générations Futures cette interdiction résulte d'un choix justifié. En effet, les néonicotinoïdes présentent des risques environnementaux inacceptables. C'est ce rappelait Christian Huyghe, directeur scientifique agriculture de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae) lors d'une audition [5] devant la commission des affaires économiques du Sénat en 2023 qui ponctuait ses propos d'un avertissement clair : « L'acétamipride, que la France n'a heureusement jamais utilisé, est pire que l'imidaclopride. Il s'agit d'un produit stable qui est donc en quelque sorte le « chlordécone de l'hexagone ».

POUR ALLER PLUS LOIN

Nous avons décrypté la proposition de la Loi Duplomb débattue au Sénat en novembre 2024 [6]. De nombreux articles inquiétants sont proposés dans cette PPL 'retour des néonicotinoïdes, des drones, affaiblissement du rôle de l'Agence nationale chargée de la sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES). Lors de la table ronde au Sénat le 21/11/24 nous réaffirmerons notre opposition et faisons valoir nos arguments contre ces articles qui nous ramèneraient 15 années en arrière s'ils étaient adoptés.

RÉFÉRENCES

- 1. https://www.francebleu.fr/infos/agriculture-peche/en-mayenne-les-agriculteurs-bio-inquiets-apres-les-declarations-d-annie-genevard-sur-les-pesticides-1815224
- 2. https://www.senat.fr/dossier-legislatif/ppl24-108.html
- 3. https://videos.senat.fr/video.4821731_672b7dc69c7d8?timecode=975100
- 4. https://food.ec.europa.eu/plants/pesticides/eu-pesticides-database_en
- 5. https://www.senat.fr/compte-rendu-commissions/20230403/ecos.html
- 6.https://www.generations-futures.fr/actualites/



